

## Sénat de Belgique.

---

### Adresse en réponse au Discours du Trône, et Réponse de Sa Majesté.

---

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1841.

---

#### *Adresse.*

SIRE,

C'est sous de favorables auspices que s'ouvre, cette année, la session législative : les acclamations unanimes qui ont accueilli votre Majesté dans l'enceinte de la Représentation nationale, manifestent les sentiments de l'intérieur du pays, et feront voir à l'extérieur combien sont insensées les menées coupables de quelques hommes qui tenteraient en vain de compromettre la sécurité et de troubler le repos d'une nation libre, calme, et confiante dans le Souverain de son choix.

La divine Providence a daigné exaucer les vœux que nous exprimions l'année dernière pour la conservation de la paix européenne; la Belgique apprécie les efforts constants qu'a faits Votre Majesté pour atteindre ce but : ils ont acquis à votre Gouvernement, Sire, de justes titres à cette bienveillante confiance des Cabinets étrangers, qui est une des plus sûres garanties de notre indépendance.

Nous apprenons avec une vive satisfaction qu'il est permis d'entrevoir le terme où le traité du 19 avril recevra son entière exécution.

Nous avons vu avec orgueil la deuxième exposition de l'Industrie Nationale : elle est venue attester de nouveaux progrès et démontrer de plus en plus l'avantage d'agrandir encore nos débouchés.

Nous attendons avec confiance la communication des résultats des négociations commerciales terminées, et de celles qui se poursuivent encore avec différentes Puissances, persuadés qu'elles seront toujours basées sur une politique vraiment nationale et sur la juste appréciation de nos intérêts matériels.

L'institution d'une Académie de médecine et une organisation plus complète donnée à une de nos plus anciennes Académies de peinture et de sculpture, auront pour résultat, la première de combler une lacune qui se faisait remarquer, l'autre de donner une nouvelle impulsion aux beaux-arts qui de tout temps ont fait la gloire du pays.

Nous espérons que les concours entre les établissemens d'instruction supérieure et d'instruction moyenne, atteindront le but qu'on se propose.

Le Sénat, en différentes occasions, a exprimé le désir de voir discuter la Loi sur l'enseignement moyen et primaire ; il en comprend la nécessité et l'examinera avec une attention toute particulière.

Les projets de Loi que Votre Majesté nous annonce pour combler les lacunes et faire disparaître les déficiences signalées par l'expérience dans la Loi Communale, seront discutés avec maturité, et sans perdre de vue les intérêts et les droits de la Commune et de l'administration centrale. Nous espérons aussi que, conformément au désir exprimé plusieurs fois par le Sénat, l'article 159 de la Constitution recevra son exécution complète.

En augmentant les attributions des juges-de-peace, la Loi sur la compétence civile a pour résultat salubre de rapprocher le justiciable de son juge et de diminuer le travail des Cours d'Appel ; la fixation des circonscriptions des cantons sera le complément de cette disposition législative.

L'importance des attributions qui leur sont dévolues et les nécessités sociales justifient à nos yeux la proposition d'augmenter le traitement de fonctionnaires de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, afin de les mettre à même de se placer à la hauteur de leur position.

Notre régime pénitentiaire continue à marcher dans une voie de sage progression ; nous voyons avec satisfaction, Sire, la sollicitude du Gouvernement de Votre Majesté, s'étendre sur l'amélioration de nos institutions de bienfaisance et particulièrement sur les hospices d'aliénés.

La Belgique déjà si riche en communications voit de jour en jour se relier davantage entre elles, les provinces, les villes et les communes, par des routes nouvelles ; bientôt elle jouira de toutes les lignes du chemin de fer, ce grand monument national, l'une des gloires du règne de Votre Majesté.

Le Sénat accueillera avec empressement toutes les mesures propres à développer nos relations postales d'outre-mer.

Nous partageons le vœu exprimé par Votre Majesté, que nos ressources nous permettent de nous occuper activement de l'amélioration de nos voies de navigation et d'écoulemens.

L'institution de caisses de prévoyance pour la classe d'ouvriers qui s'occupent de l'exploitation de nos richesses minérales, garantit leur avenir et celui des familles qu'atteindraient de déplorables accidens.

La situation de la capitale du royaume inspire au Sénat un vif intérêt. Il donnera une attention sérieuse à la convention conclue entre le Gouvernement de votre Majesté et la ville de Bruxelles. La question relative aux réparations des désastres de la guerre sera examinée avec la sollicitude qu'elle doit inspirer.

Nous apprenons avec une satisfaction qui sera partagée par le pays entier, que l'application des principes d'une économie bien entendue, établira l'équilibre entre les recettes et les dépenses pour l'exercice de 1842.

La révision de la loi sur les sucres, les propositions en faveur de la pêche nationale, celles tendant à protéger le négoce intérieur contre les abus du colportage, et le compte rendu de la situation de l'industrie linière, feront l'objet de notre examen le plus approfondi.

Le maintien du bien-être de l'armée est un de nos premiers devoirs : en jus-

tifiant la confiance de Votre Majesté, l'armée garantit l'avenir du pays qui dans toutes les circonstances sait apprécier son dévouement à nos institutions et à l'ordre public.

Nous ne perdrons point de vue l'exemple mémorable que nous a légué le Congrès national : des vœux d'union ont été souvent exprimés dans le Sénat, plus que jamais nous en comprenons la nécessité.

C'est à vous, Sire, que la Belgique doit ces progrès réalisés au milieu des temps les plus difficiles, depuis dix ans que Votre Majesté s'est associée à nos destinées. Fidèles à une dynastie, le plus ferme boulevard de notre nationalité, jaloux de conserver ces sentimens moraux et religieux qui, joints au respect des institutions, sont la plus sûre garantie de l'ordre social et de l'avenir des peuples, nous nous trouverons heureux de concourir à maintenir votre Gouvernement dans ces voies de modération et d'impartialité qu'a toujours suivies Votre Majesté et de soutenir ses efforts pour le développement de tous les éléments de prospérité que renferme notre patrie. Ces efforts constants, Sire, assurent de plus en plus à Votre Majesté la reconnaissance publique. Quant à nous, nous tâcherons de remplir scrupuleusement notre mandat en nous occupant d'utiles et nombreux travaux, et le témoignage que nous pourrons nous rendre d'avoir fait notre devoir, sera notre plus belle récompense.

---

---

## *Réponse du Roi.*

12 novembre 1841.

MESSIEURS,

Je remercie le Sénat des sentimens qu'il vient de m'exprimer et de l'assurance qu'il se trouvera heureux de concourir à maintenir mon Gouvernement dans les voies de modération et d'impartialité que je me suis toujours attaché à suivre. J'accueille avec une satisfaction vive les vœux d'union que renferme votre adresse, Messieurs, vous parlez de la nécessité de cette union en termes auxquels j'adhère entièrement.

Nous nous attacherons d'un commun accord à écarter tout ce qui pourrait altérer le calme dont le pays jouit en ce moment.

---